

# CASCAD Paris 20ème

*“ Cellule d’Assistance et de Services Culturels à Domicile ”*

*Un projet porté par la Ville de Paris et la Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement  
Opérateur technique CEMAFORRE  
Soutiens financiers : Ville de Paris et Conseil régional Ile de France*

## Rapport d’étape - Août 2005 -

### La CASCAD,

#### Un projet en direction :

- **des personnes en situation de handicap et en perte d’autonomie**, pour faciliter leur accès à la vie culturelle et aux loisirs : portages à domicile, accompagnement pour des sorties, aide à l’adaptation de services et d’activités, ...
- **des acteurs culturels et sociaux**, pour les accompagner dans leur implication dans cette dynamique d’intégration des personnes en situation de handicap dans la vie culturelle et les loisirs.

## SOMMAIRE

<b>Sommaire .....</b>	<b>1</b>
<b>Avant propos.....</b>	<b>3</b>
<b>I – Un enjeu national : Promouvoir l'égalité des chances dans l'accès à la culture et aux loisirs.....</b>	<b>4</b>
1.1 - Le constat d'une inégalité des chances pour les personnes en situation de handicap....	4
1.2 – Un élément de réponse : outiller et appuyer les politiques culturelles locales.....	5
1-3 – SPAC et CASCAD : des outils complémentaires au service des territoires.....	6
1-4 – Acteurs et principes d'action retenus dans la mise en œuvre des SPAC/CASCAD.....	7
<b>II – Experimentation de la CASCAD sur la ville de Paris .....</b>	<b>8</b>
2.1 Le choix du 20ème arrondissement comme territoire d'implantation de la CASCAD ..	8
2.1 Descriptif du projet CASCAD .....	9
2.3 – La conduite du projet : démarches engagées et premiers résultats.....	10
<b>III – Etudes préalables à la mise en place de la CASCAD .....</b>	<b>12</b>
3.1 – Estimation des besoins en services sur l'arrondissement.....	12
3.2 – Analyse des besoins et contraintes de la population cible.....	13
3.3 – Le repérage des opérateurs ressources .....	17
3.4 – Le repérage des financements .....	18
<b>IV - Mise en place du service aux usagers.....</b>	<b>19</b>
4.1 - L'offre de services CASCAD .....	19
4.2 – Principaux résultats de l'expérimentation des services aux usagers.....	21
4.3 – Bilan de l'expérimentation du service aux usagers .....	23
4.4 – Principales conditions au développement du service.....	24
<b>V – Mise en place et animation du cadre de la CASCAD.....</b>	<b>25</b>
5.1 – Le pilotage et l'animation du dispositif CASCAD .....	25
5.2 – Gestion de l'information autour de la mise en place de la CASCAD.....	25
5.3 – Implication des acteurs locaux dans la démarche CASCAD .....	26
<b>VI – Positionnement de Cemaforre dans le projet.....</b>	<b>28</b>

## **AVANT PROPOS**

L'association Cemaforre travaille à la mise en place, sur le territoire du 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, d'un dispositif expérimental dont la vocation est de favoriser l'accès aux loisirs et à la culture pour les personnes en situation de handicap, notamment les personnes âgées en perte d'autonomie.

Ce dispositif, dénommé " Cellule d'Assistance et de Services Culturels à Domicile " ou " CASCAD ", se construit en partenariat avec les acteurs locaux. Son expérimentation est appuyée par les élus de l'arrondissement et de la Ville, et soutenue financièrement par la Ville de Paris et le Conseil Régional Ile-de-France. La durée de l'expérimentation est prévue pour 3 ans. Elle a débuté mi-2004 pour une échéance à mi-2007.

Cemaforre a souhaité réaliser un bilan d'étape à mi-parcours du projet, avant l'inauguration officielle de la cellule CASCAD, prévue pour début 2006. L'objet de ce rapport est de rappeler les enjeux et objectifs du projet, de présenter la démarche engagée et ses premiers résultats, et de tracer des perspectives et conditions d'évolution du dispositif.

# I – UN ENJEU NATIONAL : PROMOUVOIR L'EGALITE DES CHANCES DANS L'ACCES A LA CULTURE ET AUX LOISIRS

## 1.1 - Le constat d'une inégalité des chances pour les personnes en situation de handicap

L'égalité d'accès aux pratiques culturelles et de loisirs et aux patrimoines et oeuvres culturels pour les personnes en situation de handicap est un droit, reconnu au niveau national et international.

C'est aussi un enjeu dans le cadre d'une société solidaire, exprimé par la collectivité des Etats de l'Union Européenne : "une société qui ferme les portes à une partie de ses membres est une société qui s'appauvrit. Les actions destinées à améliorer les conditions des personnes handicapées déboucheront sur l'émergence d'un monde meilleur pour tous"<sup>1</sup>.

Pourtant, en France comme dans la plupart des pays Européens, l'accès aux pratiques culturelles et de loisirs reste aujourd'hui profondément inégalitaire.

L'offre adaptée aux personnes en situation de handicap est faible en volume, difficile d'accès, de qualité inégale et souvent peu pérenne. Par ailleurs, l'offre existante cible principalement les personnes les moins dépendantes ou celles qui vivent en établissement d'accueil.

Parmi les facteurs contribuant à cette situation, on peut citer la faible sensibilisation des opérateurs publics à la problématique "Culture Handicap", (elle reste essentiellement le fait d'individus ou d'acteurs associatifs); la faible implication des acteurs de l'action culturelle (les actions sont portées en majorité par les acteurs des secteurs social, médical, sanitaire et social), l'éclatement des acteurs, dispositifs et financements existants ; le défaut d'offre de formation et d'expertise sur le champ " Culture Handicap ".

### Les textes de référence:

**L'ONU en 1993** : Résolution N°48/96 de l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies, portant sur les « règles pour l'égalisation des chances des handicapés ».

**Le Conseil Européen en 2003** : Résolution N° 2003/C 135/05 « concernant l'accès des personnes handicapées aux infrastructures et activités culturelles ».

**En France** : la loi N°75-534 du 30 Juin 1975, révisée en 2005 et promulguée Loi 2005-102 du 11 février 2005, et la loi de modernisation sociale 2002 (notamment article L114-1).

**Les « personnes en situation de handicap »**: les personnes handicapées au sens défini par l'OMS (défiance, incapacité, désavantage), les personnes âgées en perte d'autonomie et les personnes hospitalisées.

**En France**, il y aurait environ 2,3 Millions de personnes sévèrement handicapées, près de 800.000 personnes âgées en perte d'autonomie (dont les 2/3 vivant à domicile). 470.000 personnes sont par ailleurs hospitalisées chaque jour.

**A Paris**, la population handicapée est estimée à 330.000 personnes, dont plus de 50.000 personnes de plus de 60 ans nécessitant une prise en charge en raison d'une perte d'autonomie.

<sup>1</sup> Déclaration de Madrid, 2002.

## ***1.2 – Un élément de réponse : outiller et appuyer les politiques culturelles locales***

Aucun dispositif sur le plan national, régional et local n'a été mis en place à ce jour pour apporter des réponses satisfaisantes, globales et durables à cette situation.

C'est pourquoi CEMAFORRE s'est engagée dans une démarche d'étude et d'expérimentation d'un outillage permettant, sur un territoire donné, de développer une politique, des usages et des services pour favoriser l'égalité de l'accès aux pratiques culturelles et aux loisirs pour les personnes en situation de handicap.

Les travaux, engagés à partir de 1999/2000 par EUCREA France, ont bénéficié de nombreux échanges réalisés avec de nombreux acteurs du champ " Culture/Handicap ", lors des missions de conseil, expertise ou formation réalisées par CEMAFORRE. La démarche d'étude a abouti à la définition des concepts de " SPAC " et " CASCAD ".

Aujourd'hui, plusieurs démarches SPAC/CASCAD sont en maturation sur le territoire national ; à Paris (12<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements) et à Mulhouse. Mais c'est dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris que la mise en œuvre du concept est la plus avancée, lui conférant un caractère expérimental.

A moyen terme, l'objectif est de dégager un modèle d'action qui puisse être adapté et proposé à toute collectivité locale désireuse d'engager une démarche d'amélioration de l'accès aux pratiques culturelles et de loisirs pour les personnes en situation de handicap.

A long terme, la constitution d'un réseau de SPAC/CASCAD territoriaux, encouragé et encadré par la collectivité nationale, permettrait de confronter et d'enrichir cet outillage.

**Pour une politique culturelle inclusive.** Cemaforre défend une certaine vision de l' action à mener pour un accès plus égalitaire à la culture et aux loisirs :

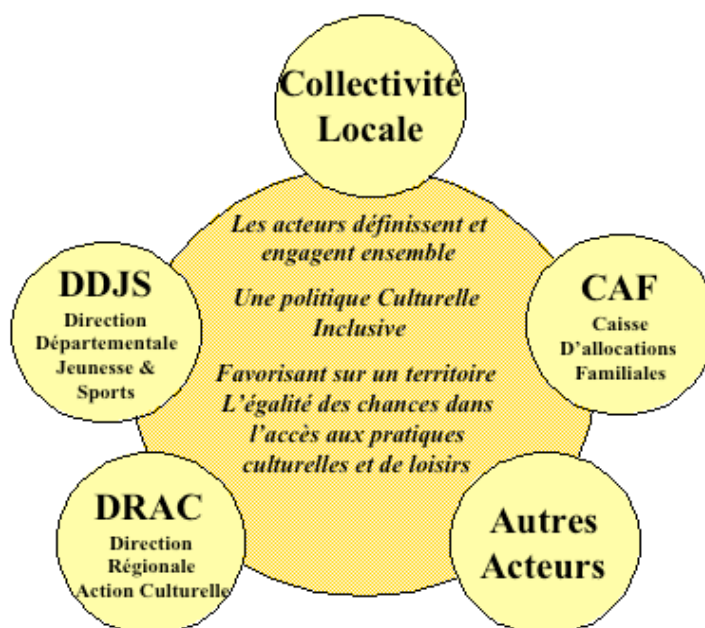
- **Une « Politique »**, car il s'agit bien de la prise de responsabilité, par les porteurs de politiques locales, du développement d'une action cohérente et globale, définie, soutenue et garantie à l'échelle d'une collectivité;
- **« Culturelle »** car ce sont la culture et les loisirs qui doivent prendre en compte le traitement du handicap et non le contraire. Aujourd'hui, la prise en compte de la problématique Culture/Handicap est essentiellement portée par les acteurs des champs sociaux, sanitaires, médico-sociaux et caritatifs. Les dispositifs doivent encourager un ré-équilibre des missions et responsabilités vers les acteurs du champ culturel ;
- **« Inclusive »** car l'enjeu est bien de favoriser l'accès des populations handicapées aux pratiques et aux équipements « normaux », et non de créer des pratiques et équipements dédiées exclusivement aux populations handicapées.

*NB : L'utilisation de la culture et des loisirs comme traitement du handicap relève d'autres politiques, Elles relèvent du champ du soin, et ne sont pas concernées dans le cadre SPAC/CASCAD.*

### 1-3 – SPAC et CASCAD : des outils complémentaires au service des territoires

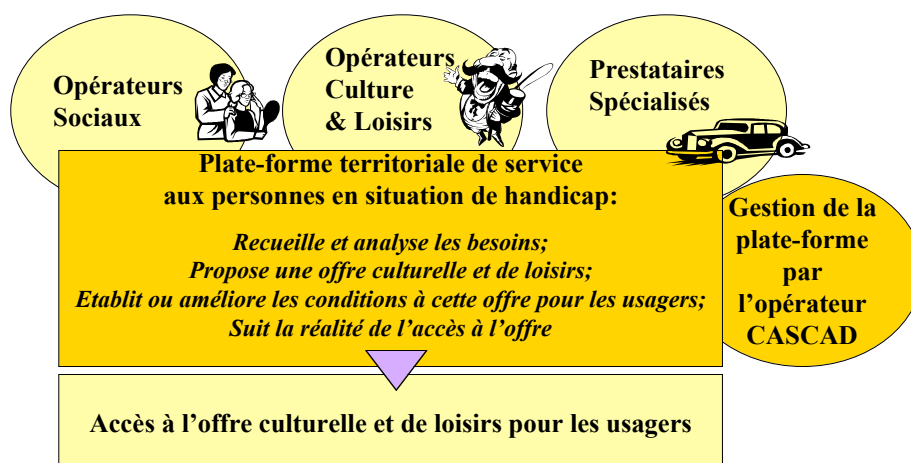
#### Le SPAC : “ Secteur Prioritaire d’Actions Culturelles et de Loisirs ”

Le SPAC est un dispositif d’accompagnement des porteurs de politiques locales, visant à favoriser, sur un territoire donné, l’évolution des politiques culturelles vers la prise en compte des populations en situation de handicap.



#### La CASCAD : “ Cellule d’Assistance et de Services Culturels à domicile ”

La CASCAD est une plate-forme opérationnelle visant à la mise en place et à la réalisation de services de proximité, facilitant l’accès à la culture et aux loisirs pour les populations en situation de handicap.



## ***1-4 – Acteurs et principes d’action retenus dans la mise en œuvre des SPAC/CASCAD***

### **Les acteurs et opérateurs concernés par le SPAC/CASCAD**

Nous regroupons sous cette dénomination l’ensemble des organismes concernés, sur le territoire, par la problématique de l’accès à la culture et aux loisirs pour les personnes en situation de handicap, quel que soit leur statut et leur niveau de responsabilité.

Opérateurs des champs de l’action culturelle et de loisirs : Théâtre de la Colline, Compagnie Regard en France, Théâtre aux mains nues, bibliothèques municipales, conservatoire du 20<sup>ème</sup>, ...

Opérateurs de l’action sanitaire, médico-sociale, sociale, du maintien et de l’aide à domicile, de l’information et de la mobilité : Fondation Croix St Simon, Point Emeraude, ADMR, Auxiliaires des aveugles, CAF, CASVP, GIHP, AMSAD, AFPAM, PAM, ...

### **Les principes de mise en oeuvre**

- 1) Prendre en compte toutes les populations en situation de handicap, quel que soit les âges et l’origine ou la durée des handicaps;
- 2) Travailler sur l’offre d’accessibilité à la culture et aux loisirs (information, mobilité, adaptation, accès, financement, etc.) et non sur l’offre culturelle et de loisirs elle même ;
- 3) Partir des ressources existant localement (acteurs, actions, offre et politiques culturelles et de loisirs) et les adapter à la problématique “ Handicap/Culture ” ;
- 4) Travailler sur l’évolution des usages et représentations des opérateurs locaux dans leur approche aux différents aspects de la problématique “ Culture/Handicap ” ;
- 5) Opérer des rencontres, des croisements et des reconnaissances réciproques entre les différents opérateurs du champ “ Culture/Handicap ” ;
- 6) Développer une approche globale, respectant les engagements et contraintes de chacun des opérateurs du champ “ Culture/Handicap ”. ;
- 7) Garantir la qualité et la pérennité du service proposé ;

## **II – EXPERIMENTATION DE LA CASCAD SUR LA VILLE DE PARIS**

### **2.1 *Le choix du 20<sup>ème</sup> arrondissement comme territoire d’implantation de la CASCAD***

L’implantation d’une CASCAD expérimentale dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris procède de la rencontre et de la volonté de plusieurs acteurs locaux.

#### **La politique culturelle inclusive et de proximité de la collectivité Parisienne**

L’expérimentation s’intègre dans la politique culturelle menée par la Ville de Paris :

- Une politique de proximité permettant de rapprocher les parisiens de la vie culturelle des quartiers.
- Une politique inclusive permettant menée d’ouvrir la vie culturelle aux plus exclus et particulièrement aux parisiens en situation de handicap et en perte d’autonomie : instauration d’une instance de concertation municipale, formation des professionnels des établissements culturels parisiens, élaboration d’un programme de mise en accessibilité de l’offre culturelle, ...

#### **Le soutien apporté par le Conseil Régional dans le cadre de sa politique d’aide à la personne**

Le projet CASCAD Paris 20<sup>ème</sup> est soutenu par le Conseil Régional Ile-de-France, dans le cadre de sa politique sociale d’amélioration du cadre de vie des personnes en perte d’autonomie. Une subvention a été accordée dans le cadre de l’appel à projet “ Lutte contre l’isolement des personnes âgées en perte d’autonomie ”.

#### **Le 20<sup>ème</sup> arrondissement : un contexte d’implantation favorable**

Cemaforre, centre national de ressources “ Loisirs et Culture pour tous ” a ses principaux locaux à Paris dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement et participe activement à sa vie locale<sup>2</sup>. Le Maire et les élus concernés se sont montrés très déterminés pour être parties prenantes comme porteurs du projet.

---

<sup>2</sup> Cemaforre est membre du Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées de Paris, participe au conseil de quartier de St-Fargeau-Pelleport et au forum “ Espace d’échanges handicap ” du 20<sup>ème</sup> arrondissement. Audit sur l’accessibilité de 102 équipements culturels de la Ville de Paris. 2001.



## 2.1 Descriptif du projet CASCAD

### Les objectifs du projet :

- Mettre en place un service opérationnel CASCAD à destination des habitants du 20<sup>ème</sup> arrondissement et assurer les conditions de sa pérennisation;
- Définir et modéliser un cadre de référence sur le service CASCAD (définition, mise en place et pérennisation), qui soit adaptable à d'autres territoires.

### Fiche technique du projet :

<b>Bénéficiaires</b>	Habitants du 20 <sup>ème</sup> arrondissement de Paris en situation de handicap (tout âge, tous handicaps) ; Priorité aux personnes âgées en perte d'autonomie (A partir de 60 ans)
<b>Durée</b>	2004-2007
<b>Opérateur technique</b>	Cemaforre
<b>Financeurs</b>	Ville de Paris Conseil Régional Ile-de-France
<b>Budget annuel</b>	50 000 euros (15K€ VdP ; 35K€ CR Idf)
<b>Principaux partenaires opérationnels</b>	Mairie d'arrondissement, Opérateurs "Culture Handicap" (Champs Culture, Médico-Social, Social, Sanitaire, Maintien à domicile, Mobilité...) principalement situés dans le 20ème arrondissement

### Traitement du caractère expérimental du projet :

Le projet d'implantation d'une CASCAD sur le 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris est une première en France. La conduite du projet est traitée sous le mode "recherche-action" ; "recherche" sur la modélisation du service CASCAD et "action" sur la mise en place opérationnelle du service dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement.

Le volet "recherche" est mené par Cemaforre. Il se nourrit du volet "action" du projet, mais s'enrichit également d'autres rencontres et expériences. Cemaforre étudie en particulier les conditions de mise en place d'un dispositif d'appui au niveau national et les différentes possibilités de financement pour ce type de dispositif.

Cemaforre envisage de produire, à la fin de l'expérimentation, un document permettant de définir un modèle type de CASCAD et les conditions de son adaptation à d'autres territoires. Dans cette perspective, l'association a approché plusieurs organismes, dont la DATAR et l'Association des Maires des Grandes Villes de France, pour l'épauler dans la structuration et l'exploitation de sa recherche.

## 2.3 – La conduite du projet : démarches engagées

### Travailler sur le service et l’environnement du service

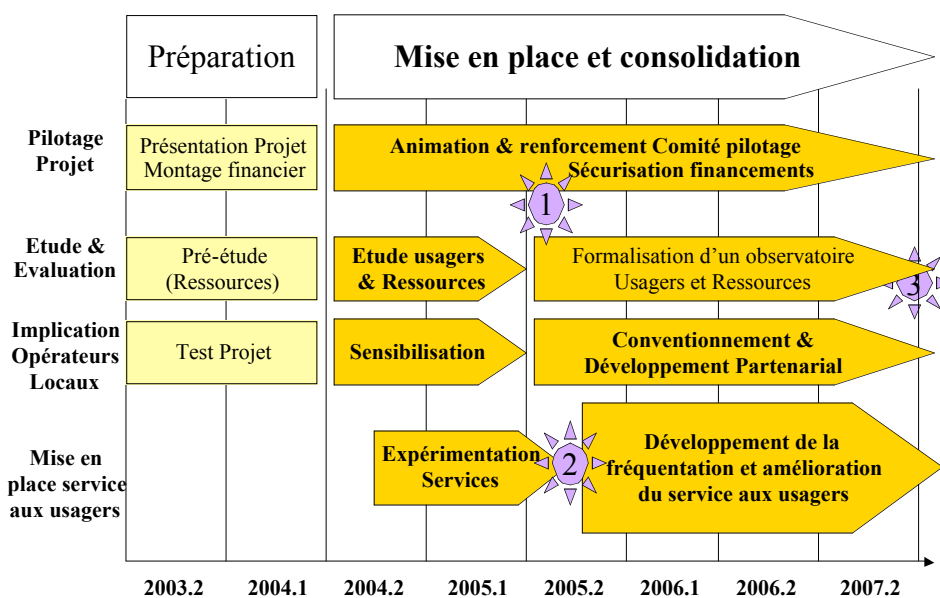
La mise en œuvre de la CASCAD a été envisagée d’emblée dans une perspective d’amélioration globale et de pérennisation de l’accès à l’offre culturelle et de loisirs sur le territoire de l’arrondissement.

C’est pourquoi la démarche poursuivie dans le cadre du projet inclue à la fois la mise en place d’un service et un travail sur l’environnement du service.

La démarche comporte

- La mise en place d’un dispositif d’encadrement et de pilotage du projet
- Une démarche d’identification des besoins et ressources sur le territoire
- La mobilisation et l’implication concertée des opérateurs des secteurs “ Culture ” et “ Handicap ”
- L’expérimentation et la mise en place de services aux usagers.

### Calendrier de mise en œuvre du projet CASCAD



1) Bilan d'étape CASCAD; 2) Lancement officiel de la CASCAD 3) Bilan final CASCAD

Le projet a fait l’objet d’une phase préparatoire en 2003-2004, pendant laquelle Cemaforre a monté un premier cadre de projet (définition, financement, mise en place du “ comité d’animation local ”) et organisé une première communication auprès des acteurs locaux.

## **Principaux résultats de la mise en œuvre du service CASCAD**

### ***Pilotage et implication des acteurs locaux :***

- 10 réunions du comité d'animation de la CASCAD ;
- Une centaine d'opérateurs locaux rencontrés
- Une trentaine d'acteurs engagés dans la construction d'une démarche partenariale.

### ***Etudes préalables au lancement de la CASCAD :***

- Etude sur les besoins des usagers auprès de 40 habitants du 20<sup>ème</sup> arrondissement;
- Etude sur 450 acteurs ressource
- Repérage d'une douzaine de dispositifs de financement.

### ***Expérimentation des services de la CASCAD sur une période de 9 mois***

- Mise en place de l'outillage opérationnel de la CASCAD (bases de données, brochures, etc.);
- Traitement en cours des demandes d'une trentaine d'usagers ;
- Environ 170 actions d'accès à la culture et aux loisirs ont été réalisés pour les 31 premiers usagers de la CASCAD ;
- Identification des principales conditions au développement du service ;

Le lancement officiel de la CASCAD est prévu pour début 2006.

### III – ETUDES PREALABLES A LA MISE EN PLACE DE LA CASCAD

#### 3.1 – Estimation des besoins en service sur l'arrondissement

De l'ordre de 30.000 personnes en situation de handicap dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement...

Le 20<sup>ème</sup> arrondissement comptait en 1999 environ 183.000 habitants. Environ 15% de la population de l'arrondissement, soit 27.500 personnes, serait touchée par un handicap, de quelque nature que ce soit. Cette population serait majoritairement âgée de plus de 60 ans et affectée de "handicaps vieillissant".

Estimation de la population cible de la CASCAD sur le territoire du 20ème arrondissement	Habitant le 20ème*	Déclarant un handicap**	% population
De moins de 20 ans	39000	2000	5%
De 20 à 59 ans	112000	10000	9%
De 60 ans et plus	32000	15500	48%
<b>Total</b>	<b>183000</b>	<b>27500</b>	<b>15%</b>

\*D'après RGP Insee 1999. \*\*Estimation d'après Etude HID Insee/Inserm/Dases 1999.

**...Parmi lesquelles entre 5.000 et 6.000 personnes formeraient le cœur de cible de la CASCAD**

Entre 5.000 et 6.000 personnes, vivant à domicile, seraient en situation de dépendance forte, confinées au lit ou nécessitant une aide pour sortir du domicile. Cette population, qui serait composée à 80% de personnes de 60 ans et plus, constitue le cœur de cible de la CASCAD<sup>3</sup>.

#### Projection des besoins et demandes en accès à la culture pour la population cible

A partir des pratiques culturelles et de loisirs de l'ensemble des Français, on peut bâtir une projection de la demande de la population cible pour les principales pratiques recensées. Ces projections, qui restent largement théoriques, permettent toutefois d'établir un ordre d'idée du chemin à parcourir pour aboutir à une égalité dans l'accès aux pratiques culturelles.

Projection du potentiel annuel de demandes des pratiques culturelles les plus courantes pour la population coeur de cible de la CASCAD	Par personne	Ensemble population cible
Nombre de sorties au cinéma	3,4	18700
Nombre de visites d'une bibliothèque	1,3	7150
Nombre de visites d'expositions et de musées	0,5	2750
Nombre de sorties culturelles pour spectacle vivant	0,2	1100

Source: Enquête 1997 sur les pratiques culturelles des Français (DEP Ministère de la Culture)

Ainsi, concernant l'accès aux bibliothèques, on peut considérer que le besoin en portage en livres et autres documents à domicile se chiffrerait autour de 25 portages par jour ouvré pour l'ensemble de l'arrondissement.

<sup>3</sup> A partir des données issues de l'exploitation de l'enquête Insee HID par l'Inserm pour la DASES Paris.

## ***3.2 – Analyse des besoins et contraintes de la population cible***

### **Objectifs de l'enquête**

- Préciser les pratiques culturelles et de loisirs actuelles ou en demande;
- Identifier les contraintes empêchant la réalisation de pratiques culturelles.

### **Réalisation de l'enquête :**

L'enquête a été conduite auprès d'un panel de 40 habitants du 20ème arrondissement ; composé pour moitié de personnes âgées en perte d'autonomie et pour moitié de personnes de moins de 60 ans en situation de handicap. Le panel est constitué aux 2/3 de femmes. Le panel regroupe les principales formes de handicap.

Le repérage et l'approche des habitants ont été réalisés grâce au concours d'une quinzaine d'associations et d'administrations agissant dans l'arrondissement sur les champs sanitaire et social.

L'enquête a été administrée par Cemaforre, entre septembre 2004 et juin 2005, au domicile des habitants, dans les locaux de Cemaforre ou d'autres associations, plus rarement dans des lieux publics ou lors de forums.

### **Principales caractéristiques de la situation sociale de la population enquêtée**

#### ***La régularité de sortie du domicile est très variable suivant les personnes***

En moyenne, la population sort de son domicile tous les deux jours. 40% de la population sort quotidiennement et 25% de la population sort une à deux fois par semaine, voire moins. Les 60 ans et plus sortent en moyenne légèrement moins (12 sorties hebdomadaires, contre 16 pour les moins de 60 ans). Un tiers des plus de 60 ans évoquent des nuisances pouvant impacter leur calendrier de sortie (panne d'ascenseur, sentiment d'insécurité), contre 15% pour les moins de 60 ans.

#### ***Globalement, la population étudiée bénéficie d'un environnement social important.***

Chez les moins de 60 ans, cet environnement est principalement assuré par la sociabilité personnelle (famille, amis, voisins, concierge). Seulement 20% d'entre eux habitent seuls à leur domicile.

En revanche, 80% des 60 ans et plus habitent seuls à leur domicile, et leur environnement social est majoritairement assuré par des services d'assistance à domicile, de santé, de travailleurs sociaux et de bénévoles. La totalité des plus de 60 ans bénéficient de la visite régulière d'au moins 2 types d'environnement et les 2/3 bénéficient de la visite régulière de trois ou plus types d'environnement.

## **Analyse des pratiques culturelles et de loisirs**

### ***Les pratiques sont essentiellement réalisées à domicile au moment de l'enquête***

Le nombre de pratiques évoquées varie de 3 à 15 suivant les personnes, avec une moyenne de 6 pratiques par personne. Plus de 70% des pratiques actuelles sont réalisées à domicile.

### ***L'âge n'est pas être un critère déterminant pour le nombre de pratiques réalisées***

En revanche, les 60 ans et plus évoquent une forte réorientation de leurs pratiques par rapport à quand elles se sentaient valides. En effet, si le nombre total de pratiques évoquées n'a baissé que de 20%, les pratiques à l'extérieur du domicile ne représentent actuellement qu'un tiers de l'ensemble contre 80% du temps de la validité.

	<b>Total pratiques</b>	<b>Dont à domicile</b>	<b>Dont à l'extérieur</b>
Pratiques actuelles (moins de 60 ans)	6,2	4,8	1,4
Pratiques actuelles (60 ans et plus)	6	4	2
Pratiques antérieures (60 ans et plus)	7,3	1,6	5,7

### ***la demande exprimée évoque essentiellement des pratiques en lien avec l'extérieur***

En moyenne, 4 à 5 demandes de nouvelles pratiques ont été identifiées par personne. Une partie des personnes enquêtées a éprouvé une difficulté à exprimer clairement leurs besoins et demandes en activités culturelles et de loisirs.

90% des personnes évoquent une demande d'accès à une ou plusieurs nouvelle(s) pratiques d'extérieur et 40% à une ou plusieurs pratique(s) à domicile. Le nombre de demandes de pratiques à l'extérieur est trois fois supérieur à la demande de pratiques à domicile.

### ***L'occasion de renouer du lien social***

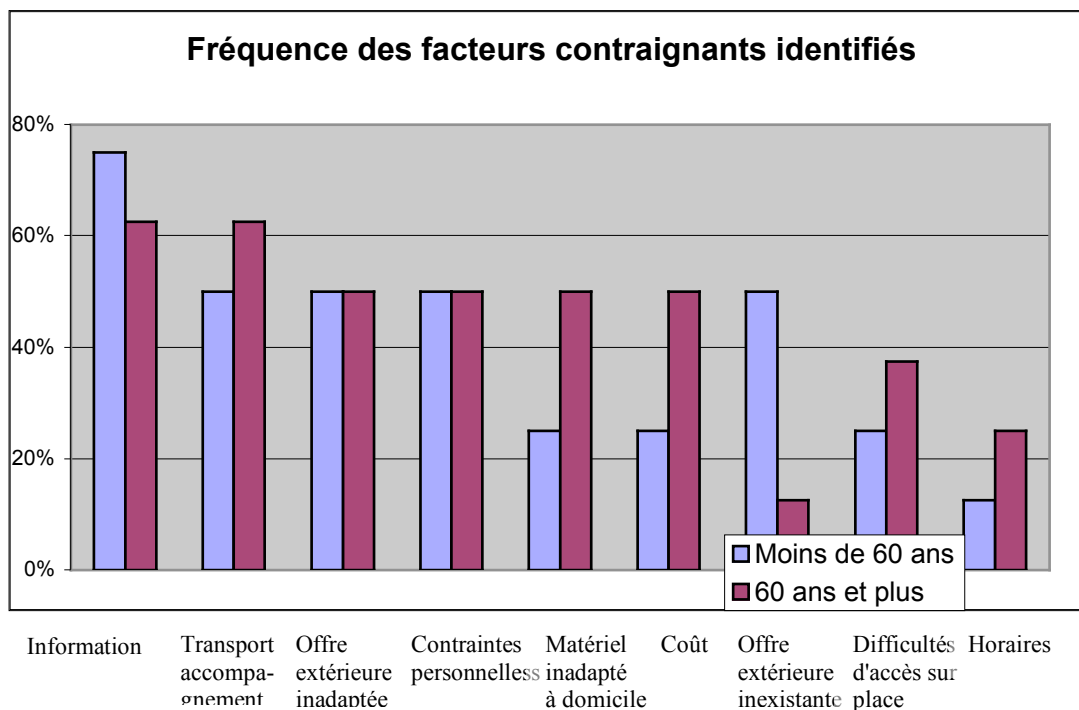
55% des personnes évoquent comme intérêt principal ou secondaire d'accéder à de nouvelles pratiques l'accès à de nouvelles formes de sociabilité : visites en groupes, opportunités de rencontres pour les pratiques extérieures, participation à des fêtes ; partenaires de jeux, organisation de petits évènements, présence pour les pratiques à domicile.

### ***Le nombre de demandes et l'intérêt pour les pratiques à l'extérieur ne varie pas avec l'âge.***

En revanche, les 60 ans et plus évoquent moins les pratiques à domicile et davantage les pratiques permettant l'accès à une plus grande sociabilité. Mais ils évoquent aussi leur désir de développer des relations inter-générationnelles. Plusieurs personnes ont particulièrement insisté sur leur peur de s'enfermer dans des " ghettos pour vieux " ; clubs de loisirs, etc.

## Analyse des facteurs contraignant dans l'accès aux pratiques culturelles et de loisirs

Pour l'ensemble de la population interrogée, il n'existe pas un facteur dominant, mais la conjonction de plusieurs facteurs dans la difficulté d'accès aux pratiques : 3 à 4 facteurs sont identifiés en moyenne pour chaque personne. Parmi les principaux facteurs identifiés reviennent l'accès à l'information (évoqué par 70% des personnes), la problématique du déplacement (transport & accompagnement, évoquée par 56% des personnes), l'inadaptation de l'offre, mais aussi les contraintes d'ordre personnel (évoqués par 50% des personnes). Parmi les contraintes d'ordre personnelles identifiées reviennent les problèmes de sensibilité à la problématique ou de disponibilité de l'entourage, les problèmes d'organisation personnelle, la peur des personnes de se confronter à l'extérieur.



Les moins de 60 ans évoquent davantage le manque d'information et l'inexistence d'offre adaptée, pour des handicaps généralement lourds. Les 60 ans et plus, davantage touchés par des handicaps sensoriels, évoquent davantage les problématiques de mobilité, le coût des pratiques, et les difficultés d'adaptation de leur environnement et matériel quotidien.

### Exemples de demandes et contraintes d'accès aux pratiques des 60 ans et plus

	Pratiques à domicile	Pratiques à l'extérieur	Principales conditions évoquées
<b>Sorties</b>		Sorties culturelles (expositions, musées, cinéma, concerts, théâtre...); Promenades culturelles	Accompagnateur et transport; Lieux adaptés; Accès à billetterie
<b>Cours</b>	Gymnastique; Peinture; Chant, Danse; Informatique; Ecriture		Outils et encadrant adaptés
<b>Activités de groupe</b>	Raconter des histoires; Organiser une fête/spectacle à domicile; Jeux de société	Participer à des bals, des fêtes de quartier	
<b>Activités personnelles</b>	Lecture; mots croisés, écoute ou visualisation de documentaires	Accès aux bibliothèques	Lecteur à domicile; portage de livres; développement du fonds d'ouvrages adaptés; Réglage du matériel à domicile

## Esquisse d'une typologie des populations interrogées

Dans l'exploitation de l'enquête, Cemaforre s'est posé la question de savoir si les populations interrogées pouvaient aboutir à la définition de profils. Une esquisse de typologie a été établie, qui reste à confirmer. Elle permet de dresser 4 grand profils type. Il est intéressant de noter que, en l'état de l'enquête, ces profils ne correspondent pas à un âge ou à un handicap déterminés.

**Le “ profil majoritaire ”** (45% des personnes) réalise près de la moitié de ses pratiques à l'extérieur du domicile et souhaite développer les pratiques, majoritairement à l'extérieur de leur domicile. La contrainte majeure évoquée est la faiblesse de l'offre adaptée.

### **Les “ actifs à domicile ” :**

15% des personnes ont une pratique culturelle actuelle importante, mais réalisée quasi-exclusivement à domicile. Elles souhaitent enrichir leurs pratiques, majoritairement à l'extérieur, mais évoquent de nombreuses contraintes dans l'accès aux pratiques ;

### **Les “ En demande de lien social ”**

15% des personnes disent réaliser la quasi-majorité de leurs pratiques à l'extérieur de leur domicile, et souhaitent développer ces pratiques, avec une très forte connotation d'accès à une meilleure sociabilité ;

### **Les “ scotchés ”**

Un quart des personnes ont une faible pratique actuelle, quasiment exclusivement pratiquée à domicile. Elles souhaitent développer des pratiques plutôt à domicile (portage de livres, lecture...) et évoquent une contrainte principale d'accès à l'information.

**Tableau récapitulatif des profils identifiés**

	% de la population étudiée	Fréquence mensuelle des sorties actuelles par personne*	Moyenne des pratiques actuellement réalisées par personne	Dont pratiques réalisées à l'extérieur	Nbe de demandes de pratiques identifiées par personne	Dont pratiques à l'extérieur du domicile	Dont un des enjeux est l'accès à la sociabilité	Nb de contraintes évoquées par personne	Principales contraintes identifiées dans l'accès aux pratiques culturelles
“ Profil majoritaire ”	46%	12	6	Près de 45%	4,5	67%	19%	3,5	Offre inadaptée
“ Actifs à domicile ”	15%	14	Plus de 10	Moins de 10%	6,5	62%	15%	5	Accès à l'information; Transport et Accompagnement; Offre inexistante ou inadaptée; Contraintes personnelles
“ En demande de lien social ”	15%	18	Moins de 5	Plus de 90%	5	100%	70%	3,5	Accès à l'information; Matériel à domicile inadapté
“ Scotchés ”	24%	5	Moins de 5	Moins de 10%	4,5	29%	14%	2,5	Accès à l'information



### 3.3 – Le repérage des opérateurs ressources

#### Objectifs de l'enquête:

- Définir les ressources nécessaires à la réalisation du service CASCAD ;
- Repérer l'offre de ressources (organismes et personnes) existant sur le territoire ou à proximité;
- Qualifier cette offre de service.

#### Méthodologie employée :

- Une campagne permanente de présentation et d'information sur la CASCAD a été organisée auprès des opérateurs sociaux et culturels du 20<sup>ème</sup> arrondissement, avec l'appui de la mairie d'arrondissement et d'organismes relais<sup>4</sup>, au travers de réunions, participation à des salons, envois de courrier ;
- Une recherche permanente de ressources plus spécifiquement culturelles est réalisée par Cemaforre, sur le long terme ;

#### Près de 450 personnes et organismes repérés : Qualification et géographie

Personnes et organismes ressource recensées	20ème arrdt	Reste Paris	Reste Ile de France	Total	%
Organismes /personnes physiques qui peuvent proposer des activités culturelles et de loisirs accessibles aux personnes en situation de handicap	104	67	31	202	47%
Organismes /personnes physiques qui peuvent accompagner des personnes en situation de handicap lors des sorties culturelles et de loisirs	11	17	5	33	8%
Organismes d'aide à domicile pour solliciter et informer les personnes en situation de handicap	23	32	2	57	13%
Associations d'usagers pour solliciter et informer les personnes en situation de handicap	15	41	13	69	16%
Acteurs du secteur sanitaire et médico-social pour solliciter et informer les personnes en situation de handicap	58	13	1	72	17%
<b>Total</b>	<b>211</b>	<b>170</b>	<b>52</b>	<b>433</b>	<b>100%</b>
%	49%	39%	12%	100%	

#### Permanence de la démarche et organisation des données

Le repérage des ressources est un processus permanent, du fait de l'évolution des ressources (vie, mort et requalification des ressources). Cemaforre a mis au point une base de données permettant de recenser et d'exploiter ces ressources. Avec le lancement officiel de la CASCAD, le volume des ressources va probablement s'accroître rapidement.

#### Limites de la démarche

L'enquête ne permet pas de réaliser un diagnostic territorial de l'état de l'accessibilité des ressources culturelles sur le 20<sup>ème</sup> arrondissement. Notons que sur 102 établissements culturels de la ville de Paris audités en 2002<sup>5</sup>, 69% étaient totalement ou partiellement accessibles aux handicapés physiques et que près de la moitié développaient ou avaient développé des actions en faveur des publics en situation de handicap, quelque soit le handicap.

<sup>4</sup> Notamment les équipes de développement local, le CASVP 20<sup>ème</sup>, le Point Emeraude ...

<sup>5</sup> Audit sur les équipements culturels de la ville de Paris. Cemaforre pour la Ville de Paris. Mai 2002.

### 3.4 – Le repérage des financements

#### Allocations légales (AAH, AES, ACTP, APA)

La dimension culture et loisirs du projet de vie des personnes bénéficiaires n'est que très partiellement prise en compte par les allocations légales. Ni les bénéficiaires, ni les travailleurs sociaux ne semblent connaître la marge de manœuvre pour mettre à profit ces dispositifs pour notre champ d'activité.

#### Dispositifs d'aides complémentaires

Aucun de ces dispositifs ne prévoit de manière explicite la possibilité de financement d'une action culturelle pour une personne handicapée ou âgée en situation de dépendance.

Les gestionnaires de ces dispositifs ne semblent d'ailleurs pas être très sollicités dans ce sens. Ils sont en revanche d'avis qu'un élargissement et une structuration de l'application de ces dispositifs pourraient tout à fait être envisagés.

Pour exemple, la CAF a pu étendre l'application du ticket loisirs pour la prise en charge de cours de pianos à domicile pour une adolescente autiste.

*Exemples de dispositifs :*

- Service loisirs du CASVP (personnes âgées)
- Tickets loisirs de la CAF (familles)
- Chèques service / chèques emploi-service
- L'aide aux vacances - anciens bon vacances - (familles)
- Coupon sport 10-18 ans de la DRJS (familles)
- Le chèque vacances
- Le chèque Culture de la région Ile-de-France (lycéens, apprentis)
- Sorties culturelles gratuites de l'association " Cultures du Cœur " (personnes en situation de précarité sociale)
- Carte Emeraude / Carte Améthyste (personnes âgées)
- Carte Paris-Famille de la Ville de Paris (familles)
- ASPEH (parents d'enfants handicapés)
- Carte Paris à domicile de la Ville de Paris (personne handicapée)

#### Dispositifs d'aide spécifiques

Certains dispositifs ont spécifiquement été conçus pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap dans leur accès aux loisirs et à la culture. Ces dispositifs ne sont pas très connus par les acteurs locaux et ne semblent que partiellement pouvoir répondre aux besoins quotidiens des personnes handicapées.

Exemple d'aides aux porteurs de projets :

- *Agence nationale pour les chèques vacances* : L'ANCV octroie des compléments de financement aux prestataires touristiques ayant prévu des aménagements pour les personnes handicapées.
- *Programme national Culture à l'hôpital* : La Drac, l'ARH et un cercle national de partenaires (fondations d'entreprise) contribuent au développement d'actions culturelles en milieu hospitalier, notamment par le soutien à des jumelages entre établissements hospitaliers et structures culturelles.
- *Fonds national pour le développement du sport* : Le FNDS dispose d'une ligne budgétaire dédiée pour apporter des compléments de financement à des projets de mise en accessibilité d'équipements sportifs.

Exemple d'aides directes aux personnes handicapées :

- *Concours Fihmac* : Ce dispositif avait pour objet d'octroyer des bourses à des artistes handicapés
- *Centre des monuments nationaux* : Monum propose une gratuité et des tarifs préférentiels pour les visiteurs handicapés ou venant de structures médico-sociales.
- *TAS' Pass* : Théâtre Acteur Social est un dispositif d'aide financière mis en place en PACA pour faciliter l'accès des personnes handicapées sous plafond de ressources d'aller au théâtre
- *Paris Accompagnement Mobilité* : L'Escapam permet aux parisiens en situation de handicap de bénéficier de sorties culturelles et de loisirs.

## IV - MISE EN PLACE DU SERVICE CASCAD AUX USAGERS

### 4.1 - L'offre de services

#### Le cœur de service de la CASCAD

La CASCAD a vocation à proposer ses services à toutes personnes en situation de handicap sur le territoire de l'arrondissement, quel que soit leur âge et leur handicap(s) : les " usagers " de la CASCAD.

Le service proposé par CASCAD est l'aménagement des conditions pour un accès facilité à l'offre culturelle et de loisirs. Elle mobilise et met en lien différents opérateurs afin que les conditions d'accessibilité à l'offre soient remplies.

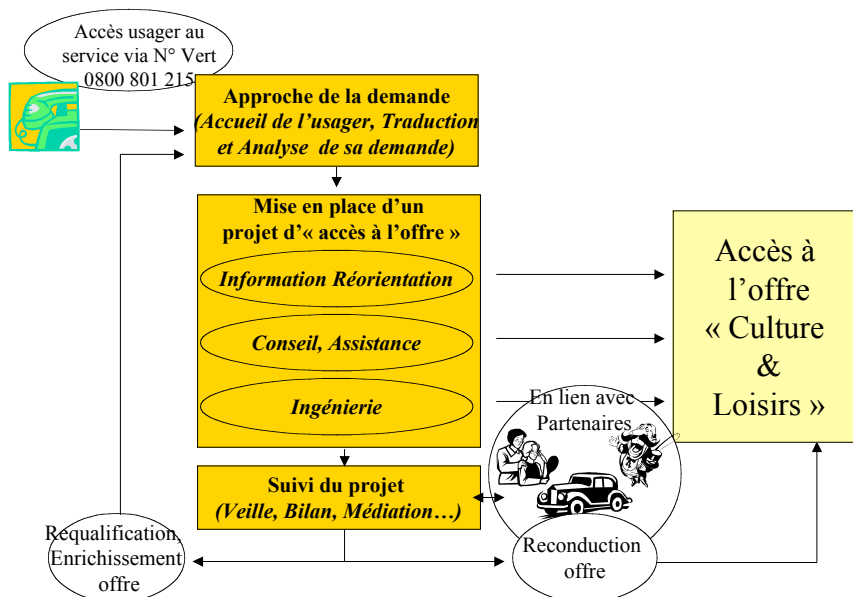
La CASCAD permet l'accès à une large palette de services, parmi lesquels

- Le portage à domicile (livres, disques, vidéos) ;
- L'organisation de sorties culturelles et de loisirs (théâtre, musées, cinéma...)
- La mise en place d'activités et d'interventions artistiques ou de loisirs à domicile (cours, spectacles à domicile, ateliers...)
- L'offre s'enrichit au fur et à mesure des demandes et besoins exprimés par les usagers.

#### La démarche de service CASCAD s'articule autour de trois étapes

### Délivrance des services CASCAD aux usagers

(En orange figurent les étapes liées au cœur de service de la CASCAD)



## Phase 1 : Approche de la demande de l'utilisateur

Elle prend en compte la demande de l'utilisateur, mais aussi la situation et l'environnement de l'utilisateur (handicap, environnement social, pratiques actuelles, contraintes particulières...).

Cette phase est délicate car les utilisateurs ont souvent du mal à qualifier ou à stabiliser leurs demandes ou besoins. C'est une caractéristique forte de la démarche CASCAD, qui nécessite une approche et un professionnalisme particulier.

## Phase 2 : Mise en place du projet d'accès à l'offre

Le projet d'accès à l'offre construit une réponse à la demande de l'utilisateur, à partir de l'analyse réalisée. Il vise à trouver la ou les solutions les plus pérennes et accessibles pour concilier la demande et les contraintes de l'utilisateur et l'état et les conditions d'accès à l'offre.

Les trois niveaux de réponse de la CASCAD	
Type de réponse	Exemple
Délivrance d'informations à l'utilisateur ou réorientation vers d'autres services	La liste des bibliothèques de l'arrondissement accessibles en fauteuil roulant) ou sa réorientation vers des services plus adaptés à la demande de l'utilisateur.
Conseil et assistance	Une mère désire organiser une activité de danse adaptée pour sa fille handicapée mentale. La CASCAD l'aide à identifier les ressources nécessaires et la démarche à suivre, puis l'accompagne dans sa démarche
Mise en place d'une ingénierie pour répondre à la demande de l'utilisateur, en partenariat avec les partenaires ou ressources de la CASCAD (opérateurs culturels, d'appui à la mobilité, mais aussi sociaux)	Une personne âgée en perte d'autonomie, handicapée, souhaite suivre des cours d'aquarelle, mais elle est handicapée moteur. La CASCAD identifie les possibilités d'organiser un cours à domicile, sélectionne l'intervenante, analyse le coût de la prestation, définit les financements à mobiliser, met en place un calendrier d'intervention, et organise la première rencontre entre l'utilisateur et l'intervenante

## Phase 3 : Suivi du projet

La CASCAD s'engage à suivre la réalisation du projet de l'utilisateur. Elle réalise un bilan de l'intervention, avec l'utilisateur et avec le ou les intervenants concernés (opérateurs culturels, sociaux...).

En fonction du bilan, elle recommande la poursuite de l'activité, propose de re-qualifier la demande ou les conditions de réalisation de l'activité.

Elle peut également réaliser des actions de médiation (exemple : la CASCAD a mis en place un système de portage à domicile de documents pour un utilisateur via une personne aidant l'utilisateur à son domicile. L'aide à domicile ne rend pas les documents à la bibliothèque dans les temps et la carte de l'utilisateur se retrouve bloquée. La CASCAD organise une rencontre entre l'aide à domicile et la bibliothèque pour résoudre la situation).

## 4.2 – Principaux résultats de l'expérimentation des services aux usagers

### La « comptabilité CASCAD » : Distinguer « activité », « accès » et « intervention » :

Les notions « d'activité » et de « pratique » correspondent à la mise en place d'une activité pour un usager dans le cadre de la CASCAD (sortie au théâtre, cours de cuisine, etc.).

La notion « d'accès » comptabilise le nombre de fois où l'usager a eu accès à l'activité (un « accès » pour une activité sortie théâtre, mais 10 « accès » pour une activité de cours de cuisine).

La notion « d'intervention » correspond au nombre d'actes (entretiens, envois de courriers, etc.) réalisés par la CASCAD pour mettre en place et suivre une activité.

### L'expérimentation du service a débuté à l'automne 2004.

Depuis cette date, 17 usagers bénéficient de l'ensemble du service CASCAD. 14 autres usagers sont au stade de l'analyse de leur demande ou à la construction de leur projet d'accès à l'offre. L'origine des usagers provient de l'enquête « population » réalisée par Cemaforre. Les trois quarts des personnes interrogées ont été prises en compte par la CASCAD.

Au 31 Juillet 2005, les usagers de la CASCAD bénéficient ou ont bénéficié de 169 « accès » au total, soit près d'une dizaine par personne. Les usagers restaient tous à cette date suivis par la CASCAD.

### Délai de mise en place du service CASCAD

En moyenne, la mise en place d'un projet d'accès est parvenue à l'utilisateur 6 semaines après le premier entretien avec la CASCAD, et le premier « accès » à une activité ou pratique moins de 3 mois après le premier entretien.

Toutefois, ce délai tend à se réduire avec le développement du service. Pour les usagers reçus depuis janvier, ces délais sont passés en moyenne et respectivement à 10 jours (entre le 1<sup>er</sup> contact et la mise en place du projet) et 1 mois (entre le premier entretien et le premier accès à une pratique ou activité).

### Les activités mises en place à la fin Juillet 2005

Mise en place d'une activité ou pratique à caractère	A domicile		Hors Domicile		Total
Régulier	10%	Cours et pratiques d'arts plastique, peinture, chant	13%	Cours d'informatique, chant, danse	23%
Semi-régulier	23%	Lectures et contes à domicile, portage de livres	13%	Accompagnement en bibliothèque, discussions, sorties de proximité	35%
Ponctuel	6%	Evènements (concert, théâtre...)	35%	Sorties culturelles (théâtre, expositions, monuments)	42%
<b>Total</b>	<b>39%</b>		<b>61%</b>		<b>100%</b>

## En moyenne, la mise en place d'une activité a générée cinq "accès" à la culture et aux loisirs

Les activités qualifiées de "semi-régulières" sont les plus répétitives : elles représentent 35% des activités mises en place, mais 65% des accès réalisés (moyenne de 9 accès pour une activité mise en place).

En revanche, les activités "ponctuelles" (majoritairement des sorties d'ordre culturelles) ne génèrent pas de répétitions : elles représentent 42% des activités mises en place, mais seulement 9% des accès réalisés.

## La majorité des actions ont amené les usagers à sortir de leur domicile

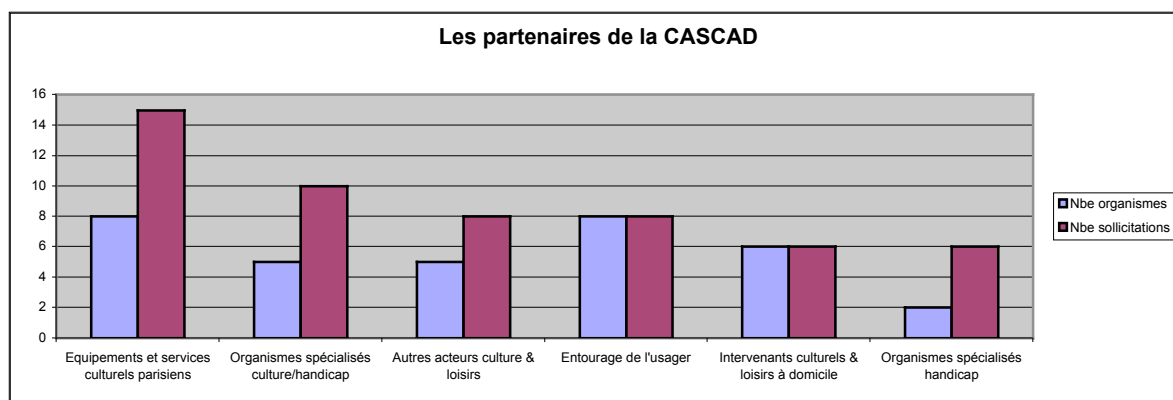
60% des activités ont été mises en place à l'extérieur du domicile et 30% à l'extérieur de l'arrondissement (principalement à Paris, puis à Saint-Denis, dans le cadre de sorties ou de visites de monuments).

Les activités mises en place à domicile génèrent une plus grande répétitivité, mais les sorties du domicile restent la majorité des accès réalisés.

## Les partenaires sollicités dans la construction du projet d'accès à l'offre

Plus de 30 organismes ont été sollicités lors des interventions. Il s'agit majoritairement d'acteurs du monde culturel et/ou spécialisés dans l'approche du handicap.

Plusieurs acteurs ont été sollicités à diverses reprises, notamment les établissements et services culturels parisiens (en particulier les bibliothèques d'arrondissement), les associations spécialisées dans l'approche culture handicap (généralement comme relais d'information ou d'ingénierie) et les associations spécialisées dans la prise en charge du handicap (en particulier sur la problématique du transport et de l'accompagnement).



### ***4.3 – Analyse de l’expérimentation du service aux usagers***

#### **Les contraintes rencontrées dans l’expérimentation des services**

Pour 2/3 des usagers, la CASCAD a rencontrée dans la délivrance de son service, au moins une fois un problème ayant donné lieu à retard, report ou annulation de l’action envisagée.

A 60%, les problèmes rencontrés proviennent de l’usager ou de son environnement : Il s’agit principalement de problèmes dus à l’état de santé ou de disponibilité de l’usager. Ensuite viennent l’oubli ou la confusion sur les dates. Puis, d’autres raisons : manque de confiance dans l’intervenant ou l’accompagnateur, peur d’affronter l’extérieur, ou encore l’entourage de la personne, avec des comportements plutôt enfermants.

Viennent ensuite à part égale les problèmes liés à l’accompagnement et au transport (disponibilité et manque de cadre des bénévoles de certains organismes du secteur médico-social, retard ou accès au transport, coût de l’intervention), et à l’offre culturelle et de loisirs (manque de personnel compétent, matériel inadapté ou non fonctionnel, accès à équipement difficile) à l’intervenant (report, manque de disponibilité, oubli...).

Une des contraintes importantes apparues durant l’expérimentation est la gestion transitoire de fonds entre opérateurs et/ou entre opérateurs et usagers. De fait, la CASCAD est devenue dépositaire et gestionnaire de petites sommes, sur des durées plus ou moins longues et qui n’excède pas un total de 1.000 Euros sur 9 mois d’expérimentation. Pour autant, cette fonction est à la fois source de contraintes dans la gestion quotidienne du service et navigue aujourd’hui dans un flou juridique.

#### **L’effort déployé pour la réalisation du service CASCAD**

En moyenne, chaque usager a “ coûté ” 17 interventions de la part de la CASCAD. En moyenne, il a fallu 10 interventions pour la mise en place d’une activité.

Sur 100 interventions ;

- 18 ont porté sur l’analyse et la traduction de la demande (première offre, requalification ou enrichissement de l’offre);
- 34 ont porté sur la mise en œuvre du projet d’accès à l’offre (dont près de la moitié sur des questions de report d’accès au service ou de financement) ;
- 44 ont porté sur le suivi du projet (5 sur de la médiation).

6% des interventions se situent hors “ cœur de service ” de la CASCAD : elles ont été consacrées à de la construction d’offre culturelle, suite au constat de l’inexistence d’une offre adaptée pour répondre à la demande de l’usager.

#### ***4.4 – Principales conditions au développement du service***

##### **Circonscrire, valider et faire reconnaître le cœur de service de la CASCAD**

Certaines activités aujourd'hui portées par la CASCAD ne procèdent a priori pas de son cœur de service (création d'une offre culturelle adaptée, fonction de "trésorier"). Pour autant, si ils se manifestent, c'est bien que les besoins existent. Qui doit les porter ?

A contrario, certaines étapes du cœur de service de la CASCAD pourraient être portées par d'autres opérateurs, en particulier les opérateurs sociaux. Ce pourrait être le cas pour la phase "d'approche de la demande" ou la phase "d'information Orientation". Les conditions de prise en charge de ces phases par les opérateurs est à étudier.

Enfin, dans le cœur de service de la CASCAD, la phase de "suivi" du projet des usagers est à la fois la plus chrono-phage (elle consomme 45% des actes de la CASCAD) et la plus délicate: A quel stade s'arrête le suivi, quelle légitimité pour opérer une médiation ?

##### **Développer l'information aux usagers sur l'existence de la CASCAD**

L'installation d'un numéro vert et la réalisation de brochures d'information sont prévues à cet effet. Le meilleur vecteur d'information des usagers reste l'opérateur social intervenant auprès des usagers (aide à domicile, assistantes sociales, aide à la mobilité, etc.). Le succès de la CASCAD dépendra de la qualité du partenariat développé avec les opérateurs sociaux. Plusieurs opérateurs se sont engagés à relayer l'information sur le service CASCAD via leur fichier de bénéficiaires (DASES, etc.).

##### **Renforcer les capacités de traitement des demandes de l'opérateur CASCAD**

Cemaforre, comme opérateur CASCAD, doit améliorer l'automatisation de son traitement, notamment la gestion de sa base de données usagers. Un plan prévisionnel de fréquentation et des moyens à engager doit également être défini. Il est probable que la montée en charge du service CASCAD se traduira par une période de saturation au cours de l'année 2006, qui devrait progressivement se résorber une fois le rodage de la CASCAD opéré (courant 2007 ?).

##### **Renforcer la qualité globale du service CASCAD**

L'enjeu se situe d'abord au niveau des opérateurs partenaires de la CASCAD, qui doivent intégrer la démarche "Culture/Handicap". Une charte déontologique a été produite par Cemaforre et est associée à la politique de conventionnement développée par la CASCAD. L'enjeu se situe ensuite au niveau de la garantie de la qualité de la ressource culturelle mobilisée dans la construction du projet d'accès à l'offre culturelle. Cet enjeu pose également la question du contrôle de l'offre et renvoie à la clarification du cœur de service CASCAD.

##### **Synchroniser le traitement des conditions avec le lancement officiel de la CASCAD**

Le traitement de la plupart des conditions nécessite un positionnement sur lequel Cemaforre ne peut s'engager seul. Un calendrier de traitement des conditions devra être rapidement établi, avec le soutien des élus de l'arrondissement, et l'implication des opérateurs du champ "Culture/Handicap".



## **V – MISE EN PLACE ET ANIMATION DU CADRE DE LA CASCAD**

### ***5.1 – Le pilotage et l’animation du dispositif CASCAD***

#### **Le “ Comité d’Animation Local ”...**

Un comité d’animation local assure le suivi du projet depuis son origine. Il s’est réuni 10 fois entre Juin 2004 et Juillet 2005. Il compte une douzaine de membres, dont des élus du 20<sup>ème</sup> arrondissement, des représentants d’établissements culturels et de services sociaux, et de Cemaforre. Son pilotage technique est assuré par Cemaforre.

#### **...Entre animation et pilotage du projet...**

Aujourd’hui, le comité d’animation local permet d’enrichir la réflexion sur la CASCAD, de valider les principales actions engagées, de faciliter le recueil et la diffusion d’information sur le projet, et participe à la démarche de mobilisation et de soutien autour de la CASCAD.

#### **...Un rôle à clarifier avec le développement du projet**

Avec le développement du projet et l’implication des opérateurs locaux, le comité d’animation doit clarifier ses missions et évoluer dans son fonctionnement :

- Précision de ses ambitions et de son organisation ;
- Ouverture et intégration de nouveaux acteurs ;
- Séparation plus nette entre les fonctions de pilotage et d’animation du projet.

### ***5.2 – Gestion de l’information autour de la mise en place de la CASCAD***

#### **Campagnes d’information préparatoire au lancement du projet**

Durant la phase préparatoire, une campagne d’information “ test ” a été développée pour présenter le projet aux principaux partenaires du projet : élus et

#### **Campagne d’information ciblée sur les opérateurs du champ “ Culture/Handicap ”**

Une fois le projet engagée, une deuxième phase d’information a été engagée, avec pour cible prioritaire les opérateurs “ Culture/Handicap ”, essentiellement sur le territoire de l’arrondissement. Une dizaine d’actions ont été engagée (7 réunions & participations à des salons, 3 articles de presse, envoi de courriers à 150 organismes du 20<sup>ème</sup> arrondissement, envoi d’un questionnaire à environ 450 associations du 20<sup>ème</sup> arrondissement).

Résultats de la campagne :

- Présentation du projet et du service CASCAD aux opérateurs locaux;
- Analyse de l’intérêt des opérateurs pour leur dispositif et de leurs conditions d’adhésion ;
- Mise en place de l’étude sur les besoins des usagers ;
- Développement d’une relation partenariale avec certains opérateurs.

Aujourd'hui, nous estimons que l'information a couvert la majorité des opérateurs sociaux du 20<sup>ème</sup> arrondissement. L'effort est dorénavant à porter auprès des acteurs du champ " culture et loisirs ".

### **Préparation de la campagne d'information pour le lancement de la CASCAD**

L'inauguration officielle de la CASCAD, prévue pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2005, sera l'occasion de lancer une troisième campagne d'information. Elle vise autant les opérateurs que les usagers. Elle sera réalisée avec le concours de la mairie d'arrondissement et prévoit l'envoi de plus de 1.000 courriers d'invitation, un affichage sur les panneaux lumineux de la ville, des communiqués de presse, l'inscription sur le site internet de la mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement.

### **5.3 – Implication des acteurs locaux dans la démarche CASCAD**

#### **De l'importance d'impliquer les acteurs locaux**

A terme, la plus-value du projet tient autant à la mise en place du service CASCAD qu'à l'évolution des usages des opérateurs et à la prise en compte de la problématique au niveau du territoire. L'information, la sensibilisation et la mobilisation des acteurs locaux, en particulier des opérateurs du champ " Culture/Handicap " est à cet égard essentielle. Les acteurs locaux se sont engagés dans la démarche sur la base du volontariat.

#### **Une adhésion forte des acteurs au projet, mais l'expression de plusieurs conditions**

Globalement, les opérateurs prennent peu en compte la problématique " Culture/Handicap " dans le cadre et l'exercice de leurs missions. En revanche, ils semblent conscients de la nécessité d'intégrer les activités culturelles dans le cadre de la prise en charge de ces personnes, et de la nécessité d'un travail en réseau.

Ils évoquent la grande surcharge de travail des intervenants, ne permettant pas facilement une extension de leurs activités actuelles sans soutiens complémentaires extérieurs. Les problèmes de recrutement, de formation, de qualification et d'encadrement des intervenants à domicile forment également obstacle au développement des activités culturelles et de loisirs. Certains intervenants culturels rencontrés sont déjà sensibilisés et formés à la problématique des handicaps et de l'accessibilité culturelle.

#### **Une implication graduelle dans la CASCAD**

L'implication des opérateurs dans la mise en place de la CASCAD procède du volontariat. Elle se construit schématiquement d'après la démarche suivante :

INFORMATION > SENSIBILISATION > PARTENARIAT > CONVENTIONNEMENT

De l'ordre de 300 à 400 opérateurs ont été informés de l'existence du projet CASCAD au travers des différentes actions de communication. Cemaforre est en contact régulier avec une centaine d'entre eux et développe une action partenariale avec une trentaine d'entre eux.

Etat de l'implication des opérateurs locaux (Juillet 2005)	Sensibilisation	Démarche partenariale	Démarche conventionnement	Total	Dont partenariat & conventions
Acteurs Champ Culture & loisirs	47	10	7	64	27%
Acteurs champ social	16	6	6	28	43%
Acteurs aide à mobilité et accompagnement	2	1	1	4	50%
Presse	3	0	0	3	0%
<b>Total</b>	<b>68</b>	<b>17</b>	<b>14</b>	<b>99</b>	<b>31%</b>

### Mise en place d'un " cercle de partenaires de la CASCAD "

Par démarche partenariale, Cemaforre entend le développement commun d'action permettant l'amélioration globale du service CASCAD. Pour 14 opérateurs, l'étude ou la négociation d'un conventionnement est engagé.

A ce jour, les conventions prévoient un engagement réciproque sur les champs suivants :

- L'animation d'une réflexion commune sur l'évolution du service CASCAD ;
- L'échange d'information dans le cadre de la CASCAD (usagers et services) ;
- Un travail sur l'évolution des dispositifs et des usages des partenaires (meilleure prise en compte des problématiques d'accès à la culture et aux loisirs, charte de déontologie, possibilités de formation des acteurs).

	Opérateurs avec lesquels une démarche de partenariat a été engagée (en gras apparaissent les projets de conventionnement)
Acteurs Champ Culture & loisirs	Centre d'animation des Amandiers, <b>Cinéma MK2 Gambetta; Théâtre de l'Est Parisien; Théâtre National de la Colline; 20ème Théâtre; Compagnie "Regard en France"; Compagnie "Le Grand Large"</b> ; 6 bibliothèques de la Ville de Paris (20ème arrondissement); Club Bouffadou; Conservatoire G. Bizet; La Mi Pierrot; Miss Griff, ...
Acteurs champ social	<b>AFPAM; CAF de Paris; AMSAD 25; Paris Point Emeraude 20è et Centre Social de Gérontologie (Fondation Croix Saint-Simon); ADEF-ADMR;</b> Archipel; Altenathiv; Antinéa Emplois Familiaux; APF 20ème; CASVP; ...
Acteurs aide à mobilité et accompagnement	<b>GIHP Ile de France; Passeraile, Auxiliaires des Aveugles; ...</b>

## VI – POSITIONNEMENT DE CEMAFORE DANS LE PROJET CASCAD

### Qu'est ce que Cemaforre ?

Association loi 1901 créée en 1985, Cemaforre se définit comme centre de ressources sur la problématique “ Culture/Handicap ”. Cemaforre intervient sur l’amélioration de l’accès à la culture et aux loisirs auprès de collectivités, professionnels et individuels. Son activité comprend des actions d’information, de sensibilisation, de recherche et développement, de conseil et formation, d’animation de réseaux, d’édition. Cemaforre préside EUCREA France et EUCREA International, anime le réseau des villes Loisirs, Culture et Handicaps, et est membre de l’Association Tourisme Handicap.

### Cemaforre et le projet CASCAD ; un positionnement qui doit évoluer

Aujourd’hui, Cemaforre cumule plusieurs fonctions clef sur le projet CASCAD. Il en est le concepteur, l’initiateur, le principal porteur et le principal opérateur. Cemafore assure également la réalisation du volet “ recherche-modélisation ” de la CASCAD.

Le positionnement de Cemaforre, logique dans le cadre d’une démarche expérimentale, n’a pas vocation à se pérenniser avec la consolidation du projet. Le projet, à l’origine associative, doit pour garantir sa réussite et sa pérennisation, s’appuyer sur les ressources locales, dans le cadre d’un projet de territoire.

Aussi, et avec l’intégration de nouveaux acteurs dans le cadre de la CASCAD, une réflexion de fond doit être menée sur l’identification des différentes fonctions nécessaires au fonctionnement du service CASCAD, et le partage des responsabilités associées.

### Les moyens engagés par Cemaforre sur le projet CASCAD

Cemaforre comme...	Moyens humains	Documents cadres	Communication	Moyens techniques
...Concepteur du projet	Directeur, Président, un intervenant à temps complet et deux personnes à temps partiel	Elaboration des notes techniques		
...Animateur & coordinateur de la démarche		Elaboration de documents divers ( chartes, conventions...), compte-rendus comité d’animation,	Présentation du projet, courriers divers...	
...Opérateur CASCAD		Repérage et traitement des ressources (acteurs et financements) nécessaires à la mise en place du service	Organisation des campagnes d’information, Brochures usagers et partenaires	Local Cemaforre; Mise en place N° Vert; Bureautique; Conception & administration des bases de données Partenaires et Usagers
...Observateur du projet		Définition et réalisation des enquêtes; Réalisation du rapport d’étape		

## VII – CONCLUSION

### Tenue des engagements

La CASCAD est apparue comme un dispositif répondant effectivement aux besoins non satisfaits des personnes handicapées et des personnes âgées en perte d'autonomie en matière de loisirs et de culture.

Le déroulement des travaux a respecté le calendrier envisagé avec les partenaires avec la réalisation de la phase de pré-étude et du lancement de l'expérimentation des services aux usagers dès octobre 2004.

### Impact sur le territoire

La conduite du projet CASCAD a permis de créer une dynamique d'entraînement des acteurs locaux qui a dépassé la stricte mise en place des services aux usagers.

L'expérimentation réussie de la mise en place d'une large palette de services (sorties, interventions à domicile, portages, cours adaptés, ...) a pu démontrer que les ressources nécessaires étaient bien présentes et mobilisables sur le territoire du 20<sup>ème</sup> arrondissement, et ceci, au regard des diverses tranches d'âges et des différents types de handicaps.

### Nouvelles étapes à franchir

A ce stade d'avancement du projet, de nouvelles étapes devraient être franchies :

- Affirmation politique qui permette de renforcer l'implication des acteurs publics et de préciser la place du cercle des partenaires. Cette affirmation pourrait passer par la signature d'une convention pluriannuelle entre la Ville de Paris, le Conseil régional et CEMAFORRE.
- Nécessité de trouver des financements complémentaires pour une consolidation du projet
- Approfondissement des nouvelles perspectives d'articulation du projet CASCAD avec les dispositifs issus de la Loi du 11 février 2005 et tout particulièrement l'évaluation des projets de vie des personnes handicapées, l'élaboration du plan de compensation et l'instauration des maisons départementales des personnes handicapées.
- Création de nouveaux outils de suivi et d'évaluation des services et de l'impact du projet sur le territoire du 20<sup>ème</sup> arrondissement de la Ville de Paris.